Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_38-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ (arrivé à 19h00), M. Mathieu BRETON, M. Hervé LOUSSAUT,

Absents excusés : Mme Sophie BELLEC qui a donné procuration à M. Hervé LOUSSAUT, M. Jean-Claude SALAUN qui a donné procuration à Mme Brigitte LOZAC'H, M. Alexandre MOYOU qui a donné procuration à Mme Annie LONEUX

Secrétaire de séance : M. Hervé LOUSSAUT

Délibération n°2025/38

RESTAURATION DE L'ARMOIRE AUX SAINTES HUILES

Rapporteur : Annie LONEUX

En mai 2022, le conseil municipal s'est réuni afin de solliciter l'inscription au titre des Monuments Historiques de l'armoire eucharistique située dans le baptistère, dite l'armoire aux Saintes Huiles. Ce mobilier a fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques par arrêté du Préfet de Région daté du 1er juin 2023.





Depuis son inscription au titre des Monuments Historiques, de nombreux échanges ont eu lieu entre la mairie, la DRAC et l'entreprise Le Ber de Sizun (entreprise qualifiée pour la restauration du mobilier Monuments Historique) pour valider un protocole de restauration de ce mobilier.

Ainsi, un protocole et un devis de restauration ont été établis, pour un montant des travaux estimé à 4 576,27 € HT.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_38-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Il est proposé de valider le plan de financement suivant et d'autoriser le maire à solliciter des subventions pour la restauration de ce mobilier classé :

PLAN DE FINANCEMENT **Restauration de l'armoire aux Saintes Huiles**	
DEPENSES	**RECETTES**
Cout des travaux : 4 600,00 € HT	Subvention DRAC (30 %)……..1 380,00 € Subvention Région Bretagne (25 %)…….. 1 150,00 € Subvention Département du Finistère (20 %)…….. 920,00 € **Total subventions (75 %) ……..3 450,00 €** **Autofinancement communal (25%) …….1 150,00 €** **Total……..4 600,00 €**

Annie Loneux précise que les délais pour l'obtention des subventions peuvent être longs. Il sera alors demandé à la DRAC une dérogation pour démarrer les travaux. Ceci afin d'engager la restauration de cette armoire dès le début de l'année 2026.

Hervé Loussaut ne conteste pas la restauration de l'armoire, qui est justifiée, mais trouve le montant de ce devis élevé et il se demande si nous ne pourrions pas la restaurer pour un coût moindre. Annie Loneux lui indique que s'agissant d'un mobilier classé, sa restauration nécessite un travail délicat qui sera supervisé par la DRAC. Peu d'entreprises correspondent à ces critères, et effectivement les travaux sur Monuments Historiques ont un coût plus élevé du fait de cette technicité. De plus, cette restauration est très subventionnée et que le reste à charge pour la commune est de de 1 150,00 €.

Hervé Loussaut indique que les subventions représentent une dépense d'argent public. Pour l'anecdote, il rappelle que ce meuble a échappé de peu à la mise à la poubelle. Le devis n'aurait-il pas été surestimé (comme tous les travaux sur mobilier et monuments classés) ? Pour ces raisons, il s'abstiendra pour ce vote (mais pas Sophie Bellec, dont il a procuration de vote, qui valide cette délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** la réalisation des travaux de restauration de l'armoire aux Saintes Huiles
- **Valide** le plan de financement des travaux
- **Autorise le maire** à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles, de la Région Bretagne, du département du Finistère, et de tout autre financeur,
- **Autorise le maire** à signer le devis à intervenir
- **Autorise le maire** à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire

POUR : 14 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 1 voix

Monsieur Hervé Loussaut s'abstient

Pour copie conforme,
Le maire,
Renaud de Clermont-Tonnerre,